



AIKIDO CLUB DE VILLEMOISSON



REGLEMENT INTERIEUR

HORAIRE DES COURS :

Les cours enfants ont lieu les lundis et jeudis, au Dojo de VILLEMOISSON sur ORGE.

- **de 19h à 20h pour les enfants** : Tristan POTTIER titulaire du Brevet Fédéral, 3^{ème} Dan, aidé de Nicolas AVOCAT, ceinture noire 3^{ème} Dan, assurera les cours.
Messieurs POTTIER et AVOCAT sont sous la responsabilité de Jean-Yves ROSZ, titulaire du BE 1^{er} degré.

Les cours adultes ont lieu les lundis et jeudis, au Dojo de VILLEMOISSON sur ORGE.

- **De 20h à 22h pour les adultes (à partir de 14 ans)**, Jean-Yves ROSZ, 4^{ème} Dan, titulaire du Brevet d'Etat 1^{er} degré dirigera les cours le lundi et Etienne NOEL, 4^{ème} Dan, titulaire du Brevet d'Etat 1^{er} degré dirigera les cours le jeudi.

COURS ENFANTS :

Les enfants sont sous la responsabilité du club uniquement pendant les horaires des cours, dans le Dojo, et en présence du Professeur, ou d'un membre du Bureau.

Le club n'est en aucun cas responsable des enfants en cas d'absence imprévue ou de retard du professeur.

Il est donc vivement recommandé aux parents de vérifier que le Professeur est présent, avant de laisser leur enfant.

L'accès aux tatamis n'est autorisé que pendant les horaires de cours et en présence du Professeur.

La sortie d'un enfant du Dojo, avant la fin d'un cours, n'est autorisée qu'en présence ou avec l'accord d'un parent, explicité en début de cours auprès du Professeur.

Les personnes présentes pendant les cours doivent éviter toute conversation intempestive pouvant perturber le bon déroulement du cours.

Quelques règles à respecter :

Le respect de l'étiquette en rapport avec toute discipline martiale, à savoir le salut du début et de fin de cours comme enseigné par les professeurs.

Le respect des professeurs, qui sont là pour enseigner l'Aïkido et non gérer l'indiscipline de certains.

Le respect des consignes explicitées par les professeurs, et ainsi permettre une pratique en sécurité.

Le respect de chaque participant du cours quelque soit son grade.

L'écoute vis-à-vis des enseignants, qui n'ont normalement pas besoin d'élever la voix pour communiquer les consignes.

Le respect du langage car la politesse verbale est également à l'honneur sur le tatami.

Le respect d'une tenue complète et correctement portée par tous les pratiquants.

Et enfin la volonté d'apprendre et de venir au cours d'Aïkido pour pratiquer l'Aïkido.

En cas de non respect de ces règles, le club se réserve le droit d'exclure l'élève perturbateur, de façon temporaire ou définitive, si le problème venait à persister après une première convocation des parents. Il ne sera effectué aucun remboursement (total ou partiel) de cotisation dans le cas d'exclusion.

PARUTION DE PHOTOS SUR LE SITE :

Afin d'être en accord avec la législation du droit à l'image, une autorisation de publication de photo est à compléter sur la fiche d'inscription.

HYGIENE- SANTE- SECURITE :

Par respect pour les autres pratiquants, l'hygiène corporelle et la propreté des kimonos doivent être correctes. Il est recommandé de porter des sandales japonaises (ou à défaut des chaussures type « tongue ») pour se déplacer des vestiaires à la salle de pratique.

Les pratiquants doivent être en bonne santé.

Un certificat médical d'aptitude doit être obligatoirement fourni dès l'inscription.

La non présentation de ce certificat pourra entraîner l'exclusion temporaire des cours jusqu'à la régularisation de la situation.

Une autorisation d'hospitalisation d'urgence est à compléter sur la fiche d'inscription.

Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur au Dojo.

L'Aïkido Club de Villemoisson décline toute responsabilité pour les objets perdus ou volés.

Le club étant locataire du Dojo, chaque adhérent s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition, et à maintenir en état les différents lieux du Dojo.

EQUIPEMENT :

L'équipement de l'aïkidoka est le suivant :

- un kimono, élément indispensable. Un vêtement peut éventuellement être porté sous le haut du kimono et doit impérativement être blanc, afin de respecter l'étiquette.
- Des armes en bois : un couteau (tanto), un sabre (bokken) et un bâton (jo).

Ces armes peuvent être prêtées aux enfants et aux débutants.

FONCTIONNEMENT :

Le club est géré par un Bureau de six membres :

Président : Nicolas Delassalle

Vice-présidente : Robert Roche.

Trésorier : Tristan Pottier.

Trésorier-adjoint : Jean-Pierre Muffang.

Secrétaire : Céline Muffang.

Secrétaire-adjoint : Jean-Luc Leclere

Un comité Directeur composé de cinq personnes aide le Bureau.

Le Bureau et le Comité Directeur ont le pouvoir de régler les litiges personnels, jusqu'à prononcer l'exclusion d'un membre de l'ACV.

Tout adhérent peut consulter les statuts du club.

AFFILIATION- ASSURANCE.

Le club est affilié à la Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo et Affinitaires, auprès de qui nous sommes licenciés.

La licence assurance couvre la pratique de l'Aïkido pendant les cours au Dojo ou dans d'autres lieux.

Tout membre de l'ACV ayant une profession « à risque » est incité à demander les conditions du contrat FFAAA, pour juger de la nécessité qu'il prenne une éventuelle extension de garanties.

COTISATIONS :

La cotisation annuelle et la licence sont versées le jour de l'inscription.

Possibilité de régler en 3 fois (voir la feuille d'inscription).

Le remboursement des cotisations ne se fera qu'en cas de force majeure (un certificat médical sera demandé en cas de problème de santé).

Tout litige sera discuté et réglé par le Bureau.

合氣道